

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Département de la Seine-Maritime

COMPTE-RENDU

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 AVRIL 2026

Etaient présents : Mrs. DEQUESNE, BENOIST, DUPREZ, DENOYER, GIBOREAU, SALZET,
Et Mmes BLOQUEL, GUEROUT, LOINTIER, SIMON

Etaient absents : MM. LABOULAIS (pouvoir à M. BENOIST), VOISIN (pouvoir à M. DEQUESNE)
Mmes DELARUE, HEMON (excusée), MARECHAL (pouvoir à Mme LOINTIER)

Secrétaire de séance : Mme LOINTIER

I) COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 02 avril 2026.

II) CCID

26-25 Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Le Maire rappelle que la commission communale des impôts directs se compose de six titulaires et six suppléants, désignés par le Directeur des Services Fiscaux du Département, à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal, composée de douze noms pour les titulaires et douze noms pour les suppléants.

Le Conseil Municipal valide la liste suivante :

Commissaires titulaires

Commune de Saint-Aubin-le-Cauf (76510)

Patrick	BOULIER	89 rue Assuérus Blondel
Frédéric	DENOYER	250 rue du Pont de Pierre
David	BENOIST	168 rue Assuérus Blondel
Brigitte	DELARUE	98 rue du Beau Solein
Thierry	GIBOREAU	6 impasse de la Béthune
Elisabeth	DENOYER	1340 route de la Source
Martine	DEQUESNE	800 rue de Florence
Didier	SALZET	72 rue Lamazière
Josiane	GUEROUT	366 rue du Pont de Pierre
Estelle	BLOQUEL	855 rue Claude Groulard
Monique	PIEDEFER	610 rue Assuérus Blondel
Daniel	GOFFETRE	148 rue du Pont de Pierre

Commissaires suppléants

Commune de Saint-Aubin-le-Cauf (76510)

Jean-Philippe	VOISIN	81 résidence Clos du Talou
Elodie	HEMON	12 résidence le Bocage
Maxime	LABOULAIS	178 rue Lamazière
Vincent	DUPREZ	44 rue du Calvaire
Virginie	SIMON	16 résidence le Bocage
Perrine	LOINTIER	343 rue Marie Simon
Janick	DENOYER	1340 route de la Source
Annie	CHAUVET	97 rue du Biffret
André	JOVELIN	193 rue Edmond Manoury
Cassandre	MARECHAL	520 rue Lamazière
Charlotte	DUCROU	1080 route de la Source
Jean-Claude	CARON	1300 rue de Florence

III)

FONDATION DU PATRIMOINE

26-26 Adhésion à la Fondation du Patrimoine Normandie – Année 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en France, la Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif dont la mission est de sauvegarder et valoriser le patrimoine français de proximité.

Chaque année la commune de Saint-Aubin-le-Cauf y adhère.

Le montant de l'adhésion débute à partir de 200€ entre 500 et 3 000 habitants. Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine à hauteur de 200 €.

Le Conseil municipal

- Décide de renouveler l'adhésion à la Fondation du patrimoine afin de participer à la restauration et à la préservation du patrimoine dans la région,
- Décide d'adhérer au tarif de 200 €,
- Donne tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

IV)

ACHATS ET TRAVAUX DIVERS

26-27 ONF – Travaux d'entretien et de dégagement de la parcelle 10

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de l'ONF pour les actions 2026 concernant le dégagement de plantations et les travaux d'entretien des cloisonnements sur la parcelle 10.

La dépense s'élève à 1 320 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Reconnaît la nécessité de réaliser les travaux de dégagement de plantation et d'entretien des cloisonnements sur la parcelle 10
- Approuve la proposition de l'ONF pour un montant de 1 320 € HT
- Donne tout pouvoir au Maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

26-28 Achat de Barnums

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les barnums de la commune ont une vingtaine d'années et qu'il est nécessaire de les remplacer. Il précise que les modèles d'aujourd'hui se montent beaucoup plus facilement.

Un appel d'offres restreint a été fait. Les entreprises TRIGANO et MEFRAN ont été sollicitées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 avril 2026. Après réflexion, un troisième devis a été sollicité, l'entreprise FRANCE BARNUMS.

C'est l'entreprise FRANCE BARNUMS qui a été retenue pour son prix et pour sa qualité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Reconnaît la nécessité d'investir dans ce matériel.
- Approuve la proposition de prix de la société FRANCE BARNUMS pour un montant total de 3 281,96 € HT soit 3 938,34 € TTC comprenant l'achat de 4 barnums entièrement équipés.
- Donne tout pouvoir au maire pour le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

26-29 Rénovation des fenêtres et boiseries de la Mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux de construction de la mairie datent de plus de vingt ans.

Les couleurs des fenêtres et des boiseries ont terni avec le temps. Des travaux de rénovation extérieure s'imposent.

Un appel d'offres restreint a été fait. Les entreprises LEFEBVRE Mathieu et WINKLER ont été sollicitées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 avril 2026. L'entreprise WINKLER a été retenue pour son prix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Reconnaît la nécessité de redonner de la couleur aux fenêtres bleues et à la boiserie de la mairie ainsi qu'au petit puit grillagé devant la mairie
- Approuve le montant des travaux qui s'élève à 2 603,60 € HT soit 3 124,32 € TTC,
- Retient l'entreprise WINKLER pour l'exécution de ces travaux,
- Donne tout pouvoir au Maire pour la réalisation des travaux et le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

26-30 Travaux de restauration du mur intérieur de la salle polyvalente

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le revêtement mural intérieur du pignon de la salle polyvalente côté Avenue Verte se détériore. Il propose de le restaurer à moindre coût puisque la salle polyvalente sera réhabilitée dans un avenir proche.

Un appel d'offres restreint a été fait. Les entreprises LEFEBVRE Mathieu et WINKLER ont été sollicitées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 avril 2026. L'entreprise WINKLER a été retenue pour son prix.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Reconnaît la nécessité de restaurer le mur intérieur de la salle polyvalente
Pour des raisons de sécurité
- Approuve le montant des travaux qui s'élève à 2 537,56 € HT soit 3 045,08 € TTC,
- Retient l'entreprise WINKLER pour l'exécution de ces travaux,
- Donne tout pouvoir au Maire pour la réalisation des travaux et le règlement des dépenses qui s'y rapportent.

26-31 Sécurisation rue Assuérus Blondel

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'intervenir sur la rue Assuérus Blondel au niveau de l'école au vu de la vitesse excessive des automobilistes. Il précise qu'il a rencontré la gendarmerie d'Envermeu et la Direction des Routes à ce sujet le 30 mars 2026.

Après réflexion avec la gendarmerie et la Direction des Routes, Monsieur le Maire propose l'installation de 2 coussins Berlinois devant l'école, une signalisation verticale et horizontale ainsi que quelques marquages à divers endroits de la rue Assuérus Blondel.

Un appel d'offres restreint a été fait. Les entreprises HELIOS et TOP SIGNALISATION ont été sollicitées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 avril 2026. L'entreprise TOP SIGNALISATION a été retenue pour son prix.

Le conseil municipal

- Reconnaît la nécessité d'installer 2 coussins Berlinois devant l'école et quelques aménagements dans la rue Assuérus Blondel afin de réduire la vitesse des automobilistes
- Approuve le devis de l'entreprise TOP SIGNALISATION pour un montant de 4 162,50 € HT soit 4 995,00 € TTC.
- Autorise le maire à demander les subventions possibles auprès de l'Etat au titre de la DETR
- Donne tout pouvoir au Maire pour faire réaliser ces travaux.

26-32 Aide financière à l'association OXFAM – Trailwalker 2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le but de l'association Oxfam

Elle permet de mettre un défi sportif au service de l'engagement citoyen et de la solidarité internationale.

Quatre habitants de Saint-Aubin-le-Cauf vont participer au Trailwalker qui se déroulera le 4 et 5 juillet 2026, leur équipe doit collecter 1 000 € de dons avant le départ.

Monsieur le Maire propose de verser une aide financière de 200 € à l'association Oxfam pour leur participation à cette marche.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve la proposition du maire,
- Décide d'apporter une aide financière de 200 € à Oxfam pour les quatre Saint-Aubinois pour leur participation au Trailwalker qui se déroulera le 4 et 5 juillet 2026,
- Donne tout pouvoir au maire pour le versement de cette aide.

26-36 Subvention exceptionnelle au Club de football St Aubin le Cauf

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que

Pendant le week-end du 15 au 17 mai 2026, les enfants du Club de football Sisco Saint-Aubin-le-Cauf sont invités à participer à un tournoi de sixte au Mont Saint Michel

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une participation financière exceptionnelle de 500 € pour couvrir une partie des frais d'encadrement et de transport.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € au club de football Sisco Saint-Aubin-le-Cauf afin de couvrir une partie des frais de participation pour ce tournoi de sixte au Mont Saint Michel du 15 au 17 mai 2026.

26-33 Modification de l'ordre des délégués au SIEABVV

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la réunion du 2 avril, le Conseil municipal avait délibéré pour la désignation des délégués au sein du SIEABVV.

Il propose, sur la demande des intéressés, de modifier l'ordre des délégués comme suit :

Deux délégués titulaires :	Christophe	DEQUESNE
	David	BENOIST

Un délégué suppléant :	Frédéric	DENOYER
------------------------	----------	---------

Accord du Conseil municipal

26-34 Désignation des représentants de la commune au COPIL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Région Normandie assurant l'autorité administrative du site Natura 2000 « Bassin de l'Arques » sollicite la désignation de deux représentants de la commune (un titulaire et un suppléant) afin de participer au pilotage de sa gestion.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Frédéric DENOYER en tant que titulaire et Monsieur David BENOIST en tant que suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la candidature de Monsieur Frédéric DENOYER en tant que titulaire et Monsieur David BENOIST en tant que suppléant pour représenter la commune auprès du COPIL du site Natura 2000 « Bassin de l'Arques ».

26-35 Budget primitif année 2026

Le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2026 qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnementRecettes

Chapitre	Libellé	BP 2026
013	Atténuation de charges	26 100
70	Produits domaines et ventes	34 526
73	Impôts et taxes	130 554
731	Fiscalité locale	355 700
74	Dotations et participations	130 475,79
75	Autres produits gestion cour	7 020
76	Produits financiers	4
	Total recettes réelles	684 379,79
002	Excédents antérieurs reportés	437 586,21
	Total section	1 121 966

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges à caractère général	411 800
012	Charges de personnel	270 800
014	Atténuation de produits	0
65	Autr charges gestion courante	96 389
66	Charges financières	8 323
67	Charges exceptionnelles	500
68	Dotations aux provisions	0
	Total dépenses réelles	787 812
023	Virement à section d'investiss	40 077
042	Dot.amort.des immob.	12 262
	Total section	840 151

Section d'investissement

Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2026
10	Dotations, fonds divers	24 500,01
13	Subventions d'investisst	1 500
	Total recettes réelles	26 000,01
1068	Excédent de fonct.capital.	133 396,99
021	Virement de section fonct	40 077
024	Produits de cession d'imm	56 000
040	Opé ordre transf sections	12 262
041	Opérations patrimoniales	29 706
	Restes à réaliser	0
	Total section	297 442

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2026
16	Emprunts et dettes ass	36 339,01
20	Immobilisations incorpo	2 000
21	Immobilisations corpo	96 000
23	Immobilis. en cours	0
	Total dépenses réelles	134 339,01
041	Opérations patrimoniales	29 706
001	Déficit reporté	133 396,99
	Restes à réaliser	0
	Total section	297 442

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Vote par chapitre le budget primitif qui lui est présenté,
- Autorise le Maire à mettre en œuvre le présent budget.

IX)

CCFT

26-37 Proposition de la CCFT pour l'achat de coteaux au Mont Raoult

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Communauté de Communes Falaises du Talou prospecte actuellement pour l'acquisition de nouveaux coteaux calcaires pour satisfaire les besoins de compensation d'EDF tout en favorisant les projets locaux et ses communes.

Il précise que la Communauté de Communes serait intéressée par les parcelles C012 et C09 qui sont situées aux abords du Mont Raoult et qui représente de 2 à 8 ha maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Refuse la proposition de la Communauté de Communes Falaises du Talou pour l'acquisition de parcelles situées aux abords du Mont Raoult.

Pas de question. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

C. DEQUESNE	V. BAËR	D. BENOIST	E. BLOQUEL
B. DELARUE ABSENTE	V. DUPREZ	F. DENOYER	T. GIBOREAU
J. GUEROUT	E. HEMON ABSENTE EXCUSÉE	M. LABOULAIS POUVOIR	P. LOINTIER
C. MARECHAL POUVOIR	D. SALZET	JP. VOISIN POUVOIR	